
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

ET BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées et exécutées pour l'année 2024.

Le Compte Financier Unique a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 18 mars 2025 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et aux loyers des biens communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires, à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et fournitures, des prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

▪ Les principales dépenses et recettes en fonctionnement pour l'année 2024

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	361 868,41 €	70 - Recettes des services	57 516,72 €
012 - Charges de personnel	253 702,44 €	73 - Impôts et taxes	168 158,75 €
65 - Autres dépenses de gestion courante	406 152,62 €	731 - Fiscalité locale	449 848,02 €
66 - Charges financières	18 379,79 €	74 - Dotations et participations	209 625,13 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	404,00 €	75 - Autres recettes de gestion courante	146 722,73 €
014 - Atténuation de produits	541,00 €	77- Produits exceptionnels	12 778,00 €
Total dépenses réelles	1 041 048,26 €	Total recettes réelles	1 044 649,35 €
		042 – Opération d'ordre transfert entre sections	8 375,00 €
042 - Autres charges (écritures d'ordre entre sections)	22 921,60 €	002 - Excédent antérieur reporté	530 747,42 €
Total général dépenses	1 063 969,86 €	Total général recettes	1 583 771,77 €

Sans la reprise de l'excédent antérieur, le résultat de l'année s'élève à : - 10 945,51 €

Cette année ont notamment pu être réalisés :

- ◆ Les travaux d'entretien des bâtiments publics et autres bâtiments (96 037 €) dont Eglise honoraires + réfection de l'appartement au-dessus de la boucherie + travaux d'entretien de toitures, de chaudières, petits travaux à la gendarmerie et dans les bâtiments communaux.
- ◆ Les travaux d'entretien de voies et réseaux (54 713 €) dont curage des fossés, élagages de haies, abattage d'arbres, sécurisation d'une mare, pose de barrières pivotantes, d'un caniveau derrière la boucherie, marquages au sol et programme de voirie 2024
- ◆ L'entretien des terrains et cimetière (9 716 €)
- ◆ La rémunération d'intermédiaires (31 926 €) dont honoraires avocats pour expertise judiciaire, pour bâtiments en péril
- ◆ Participation au SIVOS (200 022 €) au SIEA (29 606 €)
- ◆ Versement d'une subvention au budget Action commerces (55 000 €)

Concernant les recettes :

- ◆ Concessions cimetière (8 300 €)
- ◆ Revenus des immeubles (131 339 €)
- ◆ Remboursement des assurances (19 870 €)
- ◆ La redevance de GBA pour l'entretien de la station chef-lieu (25 550 €) pour les équipements sportifs intercommunautaires et voie verte (17 214 €)
- ◆ Le remboursement de la Taxe d'aménagement de l'Hôtel de l'Ain (10 905 €)

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

- Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Remboursement d'emprunt	78 961,21 €	10 - FCTVA, Taxe d'aménagement	52 949,21 €
20 – immobilisations incorporelles	4 507,20 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 140,00 €
21 - immobilisations corporelles	80 501,95 €	204 – Subvention d'équipement versé	7 180,99 €
27- autres immobilisations financières	34 650,12 €		
Total dépenses réelles	198 620,48 €	Total recettes réelles	62 270,20 €
		040- opération d'ordre entre section (dont produit de cession)	22 921,60 €
040 – opération d'ordre entre section	8 375,00 €	001 – Solde d'investissement reporté	48 743,02 €
Total général dépenses	206 995,48 €	Total général recettes	133 934,82 €

COMpte FINANCIER UNIQUE 2024

Sans la reprise de l'excédent antérieur, le résultat de l'année s'élève à : - 121 803,68 €.

- les principales réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

- Tableau de classement de la voirie (4 507 €)
- Acquisition d'une voirie dans la Zone de Roujus à Grand Bourg Agglomération (2 365 €)
- Rénovation de l'appartement au-dessus du restaurant (34 646 €)
- Aménagement du columbarim (13 368€)
- Achats de panneaux de signalisation (765 €)
- Acquisition et installation de 2 poteaux incendie, rue Gambetta et route du Tremblay (5 965 €)
- Achat d'un tracteur tondeuse (14 220 €)
- Changement du serveur informatique de la mairie (8 772 €)

BUDGET PRIMITIF 2025

A. Budget Principal

1. La section de fonctionnement

- Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - charges à caractère général	1 696 400,00 €	70- Produits des services	50 000,00 €
012 - charges de personnel	296 500,00 €	73- Impôts et taxes	321 480,00 €
014 – Atténuation de produits	11 541,00 €	731 – Fiscalité locale	449 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	363 955,00 €	74- Dotations et participations	166 000,00 €
66 - Charges financières	20 100,00 €	75- Autres produits de gestion courante	1 086 257,14 €
67- charges spécifiques	1 000,00 €		
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00 €		
Total dépenses réelles	2 390 996,00 €	Total recettes réelles	2 072 737,14 €
023- Virement à la section d'investissement	33 982,00 €		
042 – Opérations d'ordre Transferts entre sections	20 100,00 €	002 - Excédent antérieur reporté	372 340,86 €
Total général	2 445 078,00 €	Total général	2 445 078,00 €

- La fiscalité

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales pour 2025.

Ainsi, les taux des impôts locaux reconduits pour 2025 sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB : 30,04 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB : 43,97 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale THRS : 12,74 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2024 s'élève à 449 000 €.

2. La section d'investissement

- Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16- Remboursement d'emprunt	88 000,95 €	1068 – Excédent de fonct. Capitalisé	147 461,05 €
20 – immobilisations incorporelles	18 640,00 €	13- Subventions reçues	148 982,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	25 400,00 €	21 – Immobilisations corporelles	26 000,00 €
21- immobilisations corporelles	168 630,39 €	10 – Dotation fonds divers	30 326,00 €
26 – participations et créances rattachées	1 120,00 €	16 – Emprunts et dettes ass.	3 000,95 €
27- autres immobilisations financières	35 000,00 €		
Total dépenses réelles	336 791,34 €	Total recettes réelles	355 770,00 €
		021 – Virement de la section de fonctionnement	33 982,00 €
001- Solde d'exécution reporté	73 060,66 €	040 – Opération d'ordre entre sections	20 100,00 €
Total général	409 852,00 €	Total général	409 852,00 €

- les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants (en fonctionnement et en investissement) :

- ✓ Travaux pour la reconstruction du clocher de l'Eglise (1 184 000 €)
- ✓ Travaux de réfection de l'équipement d'accueil (48 000 €) pris en charge par l'assurance des entreprises en cause.
- ✓ Réfection des pavés dans la grande rue (16 700 €)
- ✓ Honoraires des avocats et d'expertises judiciaires, honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'Eglise (85 600 €)
- ✓ Participation au SIVOS et au SIEA (230 000 €)
- ✓ Feu d'artifice (5 500€)
- ✓ Entretiens des espaces verts, dont cimetière, voie verte ... (15 000€)
- ✓ Travaux de voirie dont élagages (33 300€)
- ✓ Virement à la section d'investissement (33 982 €)
- ✓ Travaux d'éclairage public au Lotissement du Christinoz (RAR) et au Petit Tour (25 400 €)
- ✓ Reprise d'emplacement au cimetière (11 000 €)
- ✓ Rénovation de l'appartement au 83 route de Pont de Vaux (RAR) (74 000€)
- ✓ Borne de recharge électrique au Petit tour (subventionnée par le SIEA) (37 000 €)
- ✓ Marquages au sol Route de Pont de Vaux (3 130 €)
- ✓ Cloture de l'impasse de la voie verte à coté de l'EHPAD et participation à la réfection du chemin piétonnier à l'EHPAD (8 000 €)
- ✓ Ajouts de caméras de vidéosurveillance (20 000 €)

- ✓ Participation à la CNR pour le projet éolien (1 120 €)
- ✓ Portages foncier avec l'EPF (35 000 €)

▪ Principales recettes de la section d'investissement :

○ Les subventions d'investissements prévues :

Pour la réalisation de ces travaux, la commune devrait percevoir 148 982 € de subventions de l'Etat, de la Région, le Département et de la DRAC.

- Taxes d'aménagement : 30 326 €
- Vente du terrain rue du stage à Logidia : 26 000€

▪ Principales recettes de la section de fonctionnement :

- Redevance de Grand Bourg Agglomération pour l'entretien des services dont l'EPCI a la compétence (voie verte, équipements sportifs, assainissement : 42 000 €
- Impôts, taxes, fiscalité locale : 770 480 €
- Revenus des immeubles communaux (hors bâtiments commerciaux): 103 000 €
- Prise en charge des travaux de l'Eglise :

Le budget prévisionnel 2025 a été établi avec une indemnité de sinistre de la part de l'assurance de 938 357 € (indemnité immédiate de 693 357 € et différée de 245 000€)

➤ Les données synthétiques du budget

▪ Informations statistiques :

- Population totale : DGF : 1 149 Insee : 1 132
- Potentiel fiscal : 1 074 291 € Potentiel financier : 1 143 207 €
- Potentiel fiscal par habitant : 934,98 €
- Potentiel financier par habitant : 994,96 €

▪ Principaux ratios

- 1) Dépenses réelles de fonctionnement/population : 2 085,89
- 2) Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 816,60
- 3) Dépenses d'équipement brut/population : 164,13
- 4) DGF/population : 131,46

- Etat de la dette

Dette en capital au 01/01/2025 = 767 475,75 €

Annuité à payer au cours de l'exercice = 95 471,00 € dont 16 484,71 € d'intérêts et 78 986,29 € de capital.

B. Budget annexe du Champ de la Jeanne

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- Un excédent cumulé en fonctionnement de + 175 560,20 €
- Un déficit cumulé en investissement de – 42 481,61 €

BUDGET 2025 :

➤ Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre à la somme de 475 747,91 €.

➤ Section d'investissement

Cette section s'équilibre à la somme de 354 617,90 €

Une dernière parcelle est à vendre dans le lotissement du Champ de la Jeanne.

C. Budget action commerces

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- Un excédent cumulé en fonctionnement de + 86 386,31 €
- Un excédent cumulé en investissement de + 1 600,00 €

BUDGET 2025 :

➤ Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre à la somme de 121 786,31 €.

Les dépenses correspondent dépenses d'entretien de nos bâtiments commerciaux et un virement à la section investissement.

Les recettes sont constituées par la location de licence IV, et des locaux professionnels de la commune (Restaurant, Boucherie, Boulangerie, Sotrafa et Garage automobile) ainsi qu'un virement du budget de la commune.

➤ Section d'investissement

Cette section s'équilibre à la somme de 97 776,31 €.

En 2025, 18 000€ ont été budgétés pour les frais d'études liés à la future démolition des bâtiments CAVILLON et PERRIN.

Un montant de 77 776 € a été prévu pour les premiers travaux de démolition desdits bâtiments.

Les recettes sont correspondent principalement à un virement de la section de fonctionnement.